

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2005

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM. BORDET, ROUSSEL, PREVOT Samuel, LOMBARD, DEBUYSSCHER, FREY, LEBEGUE, MACEWKO, PREVOST Christian, VAN DEN EYNDE.

Etaient absents, non excusés : Mme DHEILLY, MM. BEUVIN, TOULEMONDE,

Secrétaire : M. VAN DEN EYNDE

1°) Salle socioculturelle et sportive

a) Les travaux

La commission de sécurité est passée le 14 Décembre et a émis un **AVIS FAVORABLE** avec quelques recommandations, en ce qui concerne :

- l'accès aux personnes handicapées aux petites salles (supprimer les petits seuils actuels)
- la scène de 80 cm de hauteur, mesure 1.05 m avec le rebord : la législation indique que si elle dépasse 1 mètre, la responsabilité du maire se trouve engagée en cas d'accident d'un public non encadré. Pour y pallier, la législation prévoit d'apposer un panneau, ainsi la responsabilité de l'élu se trouve dégagee !
- déterminer un périmètre de sécurité à l'intérieur de la grande salle, pour la pratique du sport, afin de se prémunir des accidents

Le chauffage est en fonction. Deux approvisionnements en gaz ont eu lieu récemment, du fait que la régulation n'était pas encore installée et qu'il fallait chauffer hautement afin de sécher l'intérieur des locaux. A présent, l'installation est en cours d'achèvement et l'efficacité du chauffage par le sol s'affirme déjà.

La réception définitive des travaux est prévue vers le 15 Janvier.

b) Bilan financier

Montant des factures payées à ce jour : 1 355 183.06 €

Montant des subventions restant à percevoir 120 000 € (Etat, C.Régional, C.Général)

Des travaux supplémentaires non prévus au budget ont été réalisés, des avenants ont été signés avec les entreprises concernées, et un complément budgétaire devra être voté en 2006.

c) Inauguration

Prévue le 18 Mars 2006

d) Rachat de la vaisselle et deux armoires au Club du 3è Age de Talmas

Les aînés vont prochainement bénéficier des équipements de la salle socioculturelle (vaisselle, placards...). De ce fait, la vaisselle et les armoires appartenant au club, ne seront plus utilisées. Il propose donc à la commune de lui revendre à 50 % de sa valeur d'achat, à savoir 1146 € (vaisselle et armoires équiperont la petite salle et le local associatif).

Le conseil municipal émet un avis FAVORABLE.

e) Règlement intérieur

- Compléter l'article 4 "responsabilité" : les accidents pouvant survenir aux personnes en raison de la hauteur de la scène (point évoqué précédemment).
- Calcul des arrhes : sur le coût de la location des locaux
- Rectification du prix de location de la petite salle pour une manifestation culturelle : 50 € et non 100 €.

f) Nom de la salle

Suite à l'enquête réalisée auprès des administrés, 30 réponses ont été transmises en mairie avec un total de 130 propositions. M. Lombard propose que la commission "communication" se réunisse début Janvier pour les analyser, étant entendu que le conseil municipal décidera du nom définitif.

g) Demande de location de la grande salle par le comité des fêtes de la Vicogne, pour un loto

Accord du conseil municipal, selon le tarif en vigueur : 300 €.

2°) Restructuration des écoles

Actuellement, trois types de construction sont à l'étude :

- construction traditionnelle
- construction semi industrielle
- construction industrielle

Les estimations financières pour chaque type sont en cours.

Il est également étudié la possibilité d'avoir recours à un bureau d'étude pour la maîtrise d'ouvrage afin de procéder au recrutement de l'architecte.

Les subventions espérées :

- L'Etat : 40 %, au titre de la DGE (dossier à déposer pour fin Janvier 2006)
- Le Conseil Général par le biais de "l'enveloppe triennale" de la Communauté de Communes Bocage-Hallue qui pourrait attribuer 10 % du projet H.T. après déplafonnement du montant de la subvention (suite à la réunion de la commission des maires de la Communauté de Communes) moins la part déjà attribuée à la commune
- Le Conseil Régional, au titre du Fonds Régional d'Aide au Pays Picard (FRAP) (qui remplace désormais les subventions qui étaient allouées dans le passé par l'association "Bocage-3Vallées") pourrait attribuer une subvention pour certains équipements extra-scolaires (cantine, garderie...). Un dossier avait d'ailleurs été déposé début 2005 à l'association "Bocage-3Vallées.
- Des aides parlementaires seront sollicitées auprès des députés et sénateurs.

Il faut savoir que notre Communauté de Communes est dorénavant englobée dans le "Pays du Grand Amiénois".

M. Christian PREVOST souhaite que la commission "bâtiments" se réunisse de nouveau pour l'étude du projet. M. BLOCKLET lui répond que cela était prévu afin d'analyser les futures propositions.

3°) Plan Local d'Urbanisme

La présentation du dossier de demande de dérogation préfectorale pour avis de la commission des sites et de la Chambre d'Agriculture, pour la zone "AU", était prévue le 15 Décembre 2005.

Cette présentation est repoussée en Janvier ou Février 2006. Une convocation des services de l'Etat sera alors adressée à la commune.

4°) Vente du Café de la Mairie

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour traiter cette question à huis-clos. Les élus répondent favorablement à sa requête bien que le huis-clos n'ait pas été sollicité en début de séance comme le prévoit la législation. M. le Maire informe le conseil qu'il a omis de poser la question en début de séance.

5°) Investissements 2006

- **Restructuration de l'école** : les 200 000 € de récupération de TVA payés sur les factures de la construction de la salle socioculturelle, seront injectés dans le projet.
- **Rénovation église** : charge financière communale 32 409 € - la récupération partielle de la TVA 15.6 % (subventions 34 % du C.Général + 25 % de l'Etat, déduites).
- **Aménagement de la place publique** avec la construction d'un bâtiment "espace de vie" qui entraîne la démolition de la salle des loisirs et du presbytère. Emplacement du nouveau bâtiment à définir : soit sur la dalle actuelle de la salle des loisirs (coût 80 000 €), soit sur différents emplacements proposés par le CAUE (coût 116 000 € avec aménagement des abords, assainissement...). Aucune subvention n'est à prétendre, seule l'aide parlementaire peut être accordée par notre député, Alain GEST, qui a déjà répondu favorablement au projet.
- **Eclairage public** :
 - Accord du conseil municipal pour la fourniture et la pose de 5 coffrets avec prises sur les mâts d'éclairage public de la salle socioculturelle (destinés aux illuminations de Noël) : coût 1200 € TTC.
 - Rappel de la subvention de 2 375 € attribuée par le C.Général pour les travaux d'éclairage rues de la Ville, Capitaine, Boyaval, RN 25 et Val de Maisons.
- **Emploi** : M. BLOCKLET fait part au conseil municipal des problèmes d'effectifs croissants à la cantine et garderie scolaires qui vont entraîner une réorganisation : une enquête est actuellement en cours auprès des parents d'élèves. De plus, il est envisagé le recrutement d'une personne à mi-temps pour l'entretien et la gestion de la salle socioculturelle. Monsieur le Maire va donc prendre l'attache de l'A.N.P.E. afin de connaître les différentes possibilités d'emploi.

6°) Politique territoriale (Communauté de Communes Bocage-Hallue)

Le montant de l'enveloppe triennale s'élève pour notre commune à 35 000 €. Au 22/11/2005, il restait 2 372 € (les parkings de la salle socioculturelle ayant été réglés sur cette enveloppe). Il n'est donc plus envisageable la réalisation de travaux financés en partie par une subvention.

7°) Conseil Régional

Adopte la politique de projets communs à plusieurs communes et non plus d'un projet par commune.

8°) Délibérations

- **Achat de fournitures pour travaux intérieurs à l'église** : 546.24 € : accord du conseil municipal pour régler la facture en section d'investissement
- **Encaissement d'un chèque de 2 861 €** en règlement du sinistre dégâts tempête sur la toiture du Café de la Mairie : accord du conseil municipal
- **Encaissement d'un chèque de 150 €** du Comité Départemental du Tourisme en récompense au concours des villages fleuris 2005 : accord du conseil municipal
- **Maintien de la "Voie Sacrée" (Bar-le-Duc – Verdun) dans le réseau des Routes Nationales**, sollicité par la ville de Verdun : accord de soutien du conseil municipal au titre de la Mémoire Nationale
- **Demande de délibération de soutien par la mairie de Vendeuil (dans l'Aisne) contre un projet d'incinérateur de déchets industriels spéciaux** : le conseil municipal décide de ne pas donner suite

9°) Communauté de Communes du Bocage et de l'Hallue

Rapport d'activités 2004 à disposition en mairie.

10°) Voirie : RD 60 (entre l'entrée de l'agglomération en venant de Naours et la sortie du village en direction de Val de Maisons)

M. le Maire a fait part de la dégradation de la chaussée et a demandé sa réfection auprès de la D.D.E. Cette dernière a proposé les travaux pour 2006 mais il incombe au Conseil Général de retenir ou pas ce programme en fonction de sa disponibilité budgétaire. M. le Maire prendra contact avec notre conseiller général, Christian MANABLE.

11°) Recensement de la population 2006

Agents recenseurs nommés par le maire :

- Madame Fabienne GREVIN née DELASSUS
- Madame Christine BLOCKLET

Agent coordonnateur : Mme Marie-Noëlle BILDE, en tant que secrétaire de mairie

12°) Questions diverses

Intervention de M. Christian PREVOST qui déplore l'élagage lamentable des haies du chemin du Tour des Haies (effectué par la Communauté de Communes) : réalisé à l'aide d'une machine qui a déchiqueté les branches. Il demande qu'un courrier soit envoyé à la Communauté de Communes afin de faire part de cet état de fait et qu'il y soit remédié.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 15 Décembre 2005

Le Maire

P. BLOCKLET